

<http://snapatsi.fr>

LES DERNIÈRES MESURES POUR LES PATS

Les derniers Comités Techniques (Police Nationale le 6 mars et Ministériel le 20 mars), auxquels le SNAPATSI a participé, comportaient à l'ordre du jour plusieurs points concernant les personnels Administratifs, Techniques et Scientifiques.

- Entretien professionnel pour les personnels Administratifs

Objet : le décret Fonction publique 2010-888 fixe les dispositions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat et la généralise à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le projet d'arrêté présenté en CT PN met en œuvre définitivement le dispositif de l'entretien professionnel au Ministère de l'Intérieur.

- Entretiens professionnels pour les personnels techniques et scientifiques

Objet : jusqu'au 31/12/2012, les personnels techniques et scientifiques relevaient des dispositions du décret 2002-682 pour ce qui concerne l'évaluation (notation alpha numérique E5 -TB4 ...).

Le même décret Fonction Publique généralise à compter du 1er janvier 2013 le dispositif de l'entretien professionnel à l'ensemble des agents de la Fonction Publique de l'Etat.

Dans ces conditions, un projet d'arrêté a été présenté au CT PN.

Dans un premier temps, le SNAPATSI a souligné la nécessité de distinguer les 2 filières visées dans ce projet d'arrêté.

Pour les personnels techniques, le SNAPATSI a regretté que le calendrier des réunions organisées par l'administration ait débuté tardivement (14/12-10/01 et 21/01 pour un CT le 6 mars !) et que ses propositions visant à reconnaître les compétences des spécialités et des métiers exercés par les personnels techniques, n'aient pas été retenues.

Pour les personnels scientifiques, des réunions ont eu lieu permettant d'adapter la grille d'évaluation. En revanche la diffusion tardive du projet de la circulaire d'application pourra entraîner des recours.

COMITÉS
TECHNIQUES

Bureau National
01.55.34.33.20

<http://snapatsi.fr>

LES DERNIÈRES MESURES POUR LES PATS

(SUITE...)

- Fermeture du CRF Gif sur Yvette

Objet : le site de Gif, inclus dans le projet du développement du Grand Paris, sera réhabilité afin d'y construire une Ecole centrale d'ingénieurs. Ainsi sa fermeture est annoncée pour le 01/01/2014.

Le SNAPATSI a évoqué la situation des personnels administratifs et techniques qui viennent d'émettre leurs vœux de mobilité. Le SNAPATSI a posé la question de l'octroi de la prime de restructuration pour les personnels qui seront mutés dans le cadre de CAP Régionale ou Locale avant la date effective de fermeture.

- Création de la division de la PTS de proximité à la DCSP avec une cellule qui sera hébergée dans les locaux de la SDPTS à Ecully

Le SNAPATSI a dénoncé que cette création n'apportait pas de réponse concrète en matière d'évolution statutaire pour les personnels scientifiques.

- Code déontologie PN-GN

Objet : la mise en oeuvre d'un code commun à la police nationale et à la gendarmerie nationale en abrogeant celui de 1986, propre à la PN.

Après avoir participé à toutes les réunions de travail qui ont été organisées par l'administration sur le sujet et avoir demandé des modifications, une seule (et pas la moindre !) est restée sans réponse de l'administration. En effet le SNAPATSI a dénoncé l'iniquité de traitement entre les personnels civils de la GN et les personnels de soutien de la PN, à savoir que ces derniers sont intégrés dans le code de déontologie et donc susceptibles d'être soumis à des sanctions plus sévères que leurs homologues de la GN.

Bureau National
01.55.34.33.20

SANS DÉMAGOGIE, LE SNAPATSI AGIT !

COMI
HÉS
S
TECH
NI
QUES

